



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : 819 221-2839
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-005**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-005 INTITULÉ
« RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX »**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SANDRA GÉRÔME, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON, MRC DE MASKINONGÉ :

QUE le conseil municipal a adopté le 15 avril 2024, le règlement portant le numéro 2024-005 intitulé
« Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ».

L'objet de ce règlement a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.

Dans ce contexte, le présent règlement établit notamment la procédure, les modalités et les normes nécessaires pour la réalisation, la prise en charge et le partage des coûts entre le requérant, la Municipalité et, le cas échéant, les bénéficiaires des travaux.

Le présent règlement vise à s'assurer que la Municipalité bénéficie de garanties suffisantes pour la réalisation des travaux et à s'assurer de la qualité ainsi que de la conformité de ceux-ci.

Le règlement est disponible pour consultation aux heures d'ouverture de la Maison du Citoyen soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30.

Bienvenue à tous!

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce 17 avril 2024.

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière